

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 112 (1967)
Heft: 6

Rubrik: Armées étrangères

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

montées l'intéressant convoi qui se déroulait sur la route sinuueuse. »¹

Les deux autres compagnies qui étaient stationnées à Soubey et aux Epiquerez rejoignirent à La Chaux-de-Fonds et, le 2 février, tout le bataillon passait la Vue-des-Alpes, « à la file indienne, par les sentiers creusés dans la neige »².

Nous quitterons les carabiniers vaudois à Colombier où ils furent stationnés jusqu'au 10 février. A cette date, ils prirent le chemin de Morges, puis celui de Lausanne, où ils furent démobilisés, le 13 février, après « une courte mais rude campagne ».

Major J.-P. CHUARD

Armées étrangères

La Bundeswehr

(D'après la revue allemande *Wehrkunde*)

Le 12 novembre 1965 était le dixième anniversaire de la création de la Bundeswehr. Ces dix ans écoulés représentent le délai nécessaire à la mise sur pied de cette armée, qui a atteint maintenant son plein développement, bien que certaines unités ne soient pas complètement formées et que la défense territoriale ne soit pas encore achevée. La Bundeswehr comptait à la date précitée 600 000 personnes, dont 436 000 membres des forces armées, se répartissant de la manière suivante: Armée de terre, 272 000; Aviation, 96 000; Marine, 31 000; et Défense territoriale, 37 000 hommes. Elle comprend dans ses personnels civils, 150 000 fonctionnaires, employés et ouvriers. Une des difficultés de cette armée est

¹ JULES GFELLER, *loc. cit.*, p. 151.

² JULES GFELLER, *loc. cit.*, p. 151.

de trouver des volontaires sous contrat de longue durée. Les besoins en officiers sont couverts tout juste. Pour les sous-officiers la situation est à peine satisfaisante; cependant une amélioration a été obtenue du fait de l'augmentation des primes d'engagement; une seconde école de sous-officiers a été créée. Les renagements de soldats au cours de 1965 ont été de 37 766, soit le 9,4 % de l'ensemble du personnel, sauf les officiers.

L'instruction des officiers a été prolongée de six ans afin d'approfondir leur instruction générale. Actuellement 66 officiers font des études aux frais de l'Etat. De plus, la Bundeswehr a créé des bourses d'études au nombre de 600 pour la formation de membres du corps médical (médecins, dentistes, pharmaciens), ainsi que 200 pour les techniciens; et en outre, 20 historiens. — Une amélioration a été apportée aux opérations du recrutement et de la présélection, cette dernière pour déterminer les aptitudes des conscrits; chaque commission en examine 25 par jour.

Dans beaucoup de domaines des progrès et aménagements ont été réalisés. Un décret sur la « Bundeswehr et la Tradition » est entré en vigueur et a permis de renouer les liens avec les anciens combattants. La distribution de drapeaux aux unités a commencé. Une politique continue de construction de logements — plus de 100 000 ont été édifiées — a permis d'améliorer l'existence des cadres et de leurs familles. L'armement des unités enregistre également des progrès. Les chars *Leopard* sont mis en service, le renouvellement des dotations anciennes devant être terminé au début des années 1970; les dotations en véhicules légers (blindés) sont complétées; une modernisation de l'artillerie est réalisée, conjointement à l'augmentation des portées; à noter encore la création de bataillons de fusées « *Sergeant* »; la Luftwaffe et le transport militaire aérien ont été dotés d'hélicoptères *Bell UH-1D*; les formations aériennes sont équipées de F 104 et de Fiat G-91; la Marine poursuit la construction de ses bâtiments et a commencé celle des sous-marins de 350 tonnes.

D'une manière générale, la Bundeswehr a franchi pour l'acquisition des matériels de guerre trois phases: la première a consisté à s'en remettre entièrement aux Etats-Unis; la deuxième à s'adresser à plusieurs de ses alliés; la troisième, à construire des matériels étrangers en Allemagne. Et maintenant s'ouvre une quatrième phase, les matériels étant conçus et fabriqués en Allemagne.

Sur le plan général de l'organisation et de la défense territoriale, il faut noter une refonte qui a amené la subdivision du ministère en trois branches principales: affaires militaires, armement et administration. La première est dirigée par l'inspecteur général. — Il a été créé un office central de recherche opérationnelle pour la planification à longue échéance.

Un effort sérieux a porté sur le développement de la défense territoriale. En outre un certain nombre de mesures viennent encore augmenter le potentiel des unités combattantes, notamment: uniformisation des régiments d'artillerie des deux types de division, blindée et motorisée; renforcement du bataillon d'aviation légère de division; de même en ce qui concerne le bataillon de reconnaissance; renforcement général des moyens radar et appareils de vision nocturne; il serait question de créer des brigades supplémentaires dites de grenadiers, outre celles des grenadiers blindés, qui disposerait de 2 bataillons motorisés d'infanterie, 1 bataillon de grenadiers blindés et 1 bataillon d'artillerie de campagne; ce nouveau type de brigade a été envisagé pour être engagé dans les terrains peu propices aux chars. On ignore si ces nouvelles unités seront mises sur pied à la mobilisation ou si elles viennent dès maintenant en excédent de celles qui existent.

Les dépenses de la Bundeswehr pour l'année 1965 ont été réduites à 18,4 milliards de DM, dans le cadre d'un budget national de 63,9 milliards, l'un et l'autre ayant dû supporter des compressions. Pour l'armée les réductions ont porté sur les dépenses d'investissement. Les travaux ont été terminés, mais une partie des nouveaux programmes n'a pas pu être

entreprise. Par contre les dépenses d'armement n'ont pas été touchées, les possibilités de fabrication n'étant encore qu'à un niveau relativement faible.

Enfin pour terminer, on peut signaler différents programmes étudiés avec les Alliés: un char de combat avec les Etats-Unis; des engins anti-chars et anti-aériens avec la France; une camionnette avec la France et l'Italie; ainsi que dans un avenir plus lointain une série de camions de forts tonnages. Enfin, la coopération de recherches est toujours activement poursuivie à l'Institut franco-allemand de Saint-Louis (Haut-Rhin).

La Bundesheer autrichienne

(D'après la revue *Osterr. Militär-Zeitschrift*)

Le 7 septembre 1955, le Parlement autrichien votait la Loi de défense de la 2^e République. Cette date est considérée comme celle de la naissance de la nouvelle armée. Un certain nombre de manifestations ont été organisées à cette occasion et la plus importante fut une manœuvre d'une certaine envergure du 3 au 9 octobre 1965 dans la partie du sud-est de la Basse-Autriche. A ces manœuvres ont participé 30 000 hommes, 5000 véhicules à moteur de toutes catégories; 150 chars de combat ou véhicules chenillés, une artillerie lourde de 150 canons, 200 obusiers, etc.; et 60 avions. Depuis la fin de la monarchie il n'y avait jamais eu une manœuvre réunissant ces effectifs.

Les débuts de cette nouvelle armée ont été assez difficiles, certaines servitudes pesant sur son armement et les ressources budgétaires étant très limitées (le 5 % du budget général — il y était consacré 357 schillings par homme contre 1717 en Suisse). Les conditions s'améliorèrent durant la seconde période de cinq ans. En 196?, l'organisation fut refondue. Des constructions ont été entreprises.

D'après la Loi militaire la durée de service est de 9 mois que des volontaires peuvent parfaire à 12 ou 15 mois; et d'autres peuvent servir de 3 à 9 ans, notamment les sous-officiers et spécialistes. On exige des futurs officiers d'être titulaires du baccalauréat (*Abitur*); ceux provenant du corps des sous-officiers et ne le possédant pas, sont astreints à suivre des cours pour l'acquérir. — L'ensemble des effectifs se monte à 55 000 membres des forces armées, dont 14 000 de l'encadrement. On compte 300 chars de toutes catégories, 2600 camions lourds et 150 avions.

Il a été créé trois régions militaires (Gruppenbereiche): la 1^{re} à Vienne, comprenant 1 brigade de chasseurs et 2 brigades blindées; la 2^e à Graz, 2 brigades de chasseurs; la 3^e à Salzbourg, 1 brigade de chasseurs et une brigade blindée; soit en tout 7 brigades, dont 3 blindées. — A chaque capitale des 9 provinces se trouve un commandement territorial. La Défense territoriale comprend 120 compagnies frontalières, au total 20 000 hommes organisés en bataillons à armement léger, qui est stocké aux points de rassemblement des unités. 60 compagnies ont été créées et occupent la moitié de la frontière du pays.

Les manœuvres dont il a été question ont laissé une très bonne impression sur les qualités de la nouvelle armée, notamment la capacité manœuvrière de l'infanterie. Cependant certaines insuffisances dans l'instruction ont été relevées, dues au temps de service restreint. Mais les cadres ont paru aptes à leur tâche. Dans le domaine des matériels des lacunes sont encore visibles, notamment pour l'appui de l'infanterie par artillerie et aviation. Ces différents points occasionnent des préoccupations aux responsables de la défense. Mais, dans l'ensemble, un effort considérable a été fait dans un temps relativement court.

J. PERRET-GENTIL